



Département du MORBIHAN

2024/18/10/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/10/2024
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024
Publié ou notifié le 04/11/2024
Certifié exécutoire le 04/11/2024
A GOURIN, le 04/11/2024.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



10- CONVENTION DE MOYENS ET DE SERVICES POUR LE RÉSEAU GWEZEN (RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES, BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUES DES 10 COMMUNES DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ)

Dans le cadre de la mutualisation et de la mise en réseau des médiathèques de Roi Morvan communauté, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de signer la convention de moyens et de services pour le réseau Gwezen. Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

La mutualisation des moyens et des services entre les dix communes de Roi Morvan Communauté prévoit :

- La création d'une carte de lecteur unique valable pour les adhérents des dix bibliothèques ;
- L'harmonisation des conditions de prêt au sein du réseau ;



Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20241018-D2024181010-DE

Département du MORBIHAN

- La mise en place d'un système informatique commun pour la gestion des médiathèques ;
- La constitution d'un catalogue collectif accessible à tous ;
- Le déploiement d'un portail internet avec un catalogue en ligne, une charte graphique commune et une identité propre au réseau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention relative à cette mutualisation jointe en annexe,

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette mutualisation avec les moyens et services prévus,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention de moyens et de services pour le réseau Gwezen, pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.